

1740

## Marguerite Duplessis (1718-?)

*Une esclave mobilise l'appareil judiciaire de la Nouvelle-France.*

*Par Joceline Chabot*

*In Ces femmes qui ont bâti Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1992 : 55-56.*

Le 1<sup>er</sup> octobre 1740, peut-être quelques jours plus tôt, Marguerite Duplessis, appartenant à Marc-Antoine Dormicourt, présente une requête à l'intendant Gilles Hocquart dans laquelle elle prétend être une femme libre puisque baptisée et sujette du roi de France. Elle devient ainsi la première esclave à recourir à l'appareil judiciaire de la Nouvelle-France.

Marie-Marguerite Duplessis est née vers 1718. D'origine indienne, de la nation des Panis, elle devient esclave de René Bourassa à l'âge de huit ans. Quelque temps après, pour une raison que l'on ignore, Bourassa décide de s'en départir et d'en faire cadeau à l'épouse de son associé François-Antoine Lefebvre Duplessis Faber. C'est ainsi que Marguerite Duplessis rejoint sa maîtresse, qui habite chez Étienne Volant, un marchand de Montréal. Après la mort de son maître Duplessis Faber, survenue en 1733, elle demeure deux ans chez les Volant puis, en 1740, elle est revendue à Huart Dormicourt.

Mais voilà, le nouveau maître ne semble pas satisfait de sa jeune esclave. C'est à compter de cette date que Marguerite Duplessis va passer à l'histoire. Selon les dires de Huart Dormicourt, son esclave aurait mené «mauvaise vie» : libertinage, vol, bref, des vices qui, chez une femme, la condamnent irrévocablement. Il veut s'en débarrasser et souhaite la voir déporter aux Antilles où elle sera vendue au marché des esclaves. Empri-sonnée à Québec, elle réussit à s'attirer la sympathie de quelques personnes influentes, dont un dénommé Jacques Nouette qui accepte de la soutenir dans sa requête auprès de l'intendant Hocquart. Les procédures entamées par Marguerite Duplessis et ses protecteurs n'aboutiront pas, mais elles ont mobilisé tout l'appareil judiciaire de l'époque: de l'intendant en passant par la prévôté de Québec jusqu'au Conseil supérieur de Québec.

Le 20 octobre 1740, sur la base du Code noir de 1685, Marguerite Duplessis est reconnue comme la propriété de Huart Dormicourt. Ayant épuisé toutes les ressources dont une esclave peut disposer, il est fort probable qu'elle ait dû s'embarquer pour les Antilles. Le lieu et la date de sa mort demeurent inconnus.

Source

PAQUIN, Michel. «Marie-Marguerite Duplessis», Dictionnaire biographique du Canada, vol. III, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 219-220.